



## Prime de départ volontaire et invalidité

Par **BEBE59**, le **16/08/2015** à **15:43**

bonjour,

Je suis en invalidité 2ème catégorie depuis le 37/11/2005 et toujours inscrite dans les effectifs de ma société ce qui me donne droit de bénéficier aux médailles du travail, aux chèques vacances du CE..... Je perçois mensuellement une pension d'invalidité de la SS et un complément par une caisse de prévoyance. En mai 2016, je dois percevoir une prime de départ en retraite égale 6 fois mon salaire brut revalorisé avant mon arrêt de travail.

A l'heure actuelle, mon entreprise envisage un plan économique avec des départs volontaires et de bonnes primes de départ. Etant à un an de la retraite, pensez vous que je puisse demander ce départ volontaire et m'inscrire au chômage pendant un an car ça serait beaucoup plus avantageux pour moi de prendre ce départ volontaire plutôt que d'attendre ma prime de départ en retraite>.

Par **P.M.**, le **16/08/2015** à **19:27**

Bonjour,

Tout dépend déjà des modalités du départ volontaire et à qui il s'adresse...

Pour être indemnisée par Pôle Emploi, il faut être en recherche d'emploi et capable de pouvoir occuper un emploi mais ne pas remplir les conditions pour percevoir la retraite à taux plein...